



Trimestres manquants . salaire de base . idée retraite

Par **PHILOUZE Paul**, le **31/05/2010** à **18:34**

Bonjour,

J' ai 63 ans et il me manque 13 trimestres par rapport au 160 exigés.

Néanmoins il me manque que 8 trimestres par rapport à mes 65 ans (4 x2)

Les caisses vont-elles m'appliquer les 8 trimestres manquants ou les 13 ?

Les caisses ont-elles toutes les même règles à ce sujet y compris les complémentaires AGIRC et ARRCO ?

Deuxième question : Le salaire de base pour le calcul de la retraite est une moyenne des salaires des différentes années ; néanmoins il y a des années où je n'ai travaillé qu'un seul trimestre au régime général et la Cram compte ce trimestre comme une année : le salaire de base s'effondre et je ne trouve pas cela très honnête et certainement pas mathématique de diviser des années et des trimestres esseulés pareillement.

Troisième question : le système de répartition n'est-il pas une gigantesque escroquerie de cavalerie financière . Mieux vaudrait garder les prélèvement obligatoires actuels et verser l'argent amassée par ce biais au retraité qui aurait lui la possibilité de placer cet argent et de se constituer une rente .

Merci